



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1580

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Archives Municipales de Lyon et la société de Généalogie du Lyonnais et du Beaujolais (SGLB)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1580 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON - ARCHIVES MUNICIPALES
DE LYON ET LA SOCIETE DE GENEALOGIE DU
LYONNAIS ET DU BEAUJOLAIS (SGLB) (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon (AML), outre leurs missions de collecte des archives, s'attachent également à communiquer leurs fonds en les rendant accessibles au public en salle de lecture ou en ligne et à valoriser les archives par des ateliers, visites, expositions, publications, conférences, blog, réseaux sociaux.

Dans ce cadre, elles proposent une aide à la recherche généalogique que ce soit en ligne, en salle de lecture pour les usagers, ou lors des ateliers organisés chaque année avec la Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais (S.G.L.B) dans le cadre de la semaine de la généalogie.

La Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais est une association qui a pour objet de promouvoir la recherche généalogique et de réunir et aider les personnes intéressées par l'histoire de leur famille, originaires ou habitant le département du Rhône, afin de favoriser les contacts et les échanges mutuels d'informations généalogiques.

L'aide apportée se manifeste par la formation et le perfectionnement des membres de l'association aux techniques de recherche, aux méthodes de classement et à la lecture et la compréhension des écritures anciennes, lors de cours programmés ou occasionnellement, le développement des échanges entre adhérents intéressés par les mêmes familles et lieux.

L'association et les AML travaillent ensemble depuis plusieurs années pour organiser chaque année, la semaine de la généalogie qui se déroule dans les locaux des Archives Municipales.

Les AML assurent l'accueil et la logistique de l'évènement dont la programmation et la promotion est assurée conjointement avec la SGLB.

Afin de garder la trace de cet évènement, de courtes vidéos sont produites afin d'être diffusées sur des plateformes de diffusion gratuite.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions d'organisation annuelle de la semaine de la généalogie et de production de vidéos en lien avec l'évènement.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville -
Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET